



**POSTES SPÉCIFIQUES 2025 : PLP, ARTS APPLIQUÉS, À COMPÉTENCES PARTICULIÈRES, BTS,
SECTIONS INTERNATIONALES, EPS, DDFPT (Directeur Délégué Aux Formations Professionnelles et Technologiques)*...
POSTES À PROFIL (POP) 2025**

à compléter et retourner à
Action & Démocratie CFE-CGC, M Farid YAHIAOUI
4 rue du Général de Gaulle - BP16 - 62880 ANNAY SOUS LENS
Tél. 06 17 71 65 62 - Courriel : walter.democratie@gmail.com ou faridwill@hotmail.com

Agrégé(e) Certifié(e) PLP

Discipline

Nom Nom de jeune fille

Prénom Date de naissance / /

Adresse, N° Rue

Code Postal Ville

Tél. courriel

Mise à jour des CV sur I-Prof

VŒUX SUR I-Prof

*Établissements ou académies,
départements, communes*

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15

**S'adresse aux titulaires et aux enseignants
inscrits sur une liste d'aptitude rectorale.
Circulaire DGRH B1- n° 2017-137 du 11 octobre 2017.*

Affectation Ministérielle actuelle

Établissement

.....

Commune

Département

Académie

Candidat(e) à une 1^{ère} affectation

*Date de titularisation

*DISCIPLINE demandée

Affectation

*Date d'affectation

*DISCIPLINE

CD ou DVD gravé avec fichiers montrant les compétences pour
assurer l'enseignement sur les postes demandés.

DDFPT : rédiger en ligne une lettre de motivation.
Prendre l'attache du chef d'établissement sur le poste sollicité.

CONTACTER l'IEN ou l'IPR qui transmettra un avis au Recteur et/ou l'Inspection
Générale. Envoyer les documents avant le 15 décembre 2024 à **la DDFPT,
bureau DGRH B2-2, pièce B375, 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.**

DDFPT : L'appréciation de votre chef d'établissement est nécessaire avant le
15 décembre 2024. **Copie du CV et de la lettre de motivation remplis en
ligne au moment des Vœux sur I-Prof.**

**POP : copie du CV et de la lettre de motivation remplis en ligne au moment des Vœux sur I-Prof.
Du 30 novembre au 14 décembre 2024, évaluation sur I-Prof par le chef d'établissement et l'inspecteur.**

DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 1

Mouvement inter académique 2025

- Agrégé(e) Certifié(e) PLP Discipline CPE PSY
 Titulaire Hors Classe Stagiaire

Nom Nom de naissance
Prénom Date de Naissance
Adresse, N° Rue
Code Postal Ville
Tél. courriel

Situation Familiale

- Célibataire Marié(e) depuis le Pacs depuis le

Nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2025

Profession du conjoint depuis le

- Commune d'installation professionnelle Dépt
- Commune de résidence privée Dépt
- Si enseignant, corps Discipline
- Date de début de la séparation administrative

Avez-vous déposé un dossier médical ? Oui Non

Êtes-vous en

- Congé parental, depuis le Disponibilité, depuis le
 Détachement, Com, depuis le Autre fonction, depuis le

Stagiaire (ou ex-stagiaire 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025)

Utilisez vous cette année les 10 points (valables 3 ans) sur le premier vœu ? Oui Non

Titulaire

Affectation ministérielle actuelle. Date d'affectation
 Établissement
 Commune
 Département Académie
 Titulaire remplaçant (ou TA) depuis le
 Affecté(e) à titre provisoire depuis le

DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 2

Calculez votre barème Inter-académique 2025

1 • ANCIENNETÉ DE SERVICE • Échelon acquis au 31/08/2024 pour les stagiaires et au 31/08/2025 pour les titulaires	
- 7 pts par échelon (mini 14 pts)	<input type="text"/>
- Hors-classe : échelon x 7 + 56 pts ou + 63 pts (agrégés) ou (+105 pts agrégés à partir de 3 ans dans le 4 ^{ème} échelon).....	<input type="text"/>
- Classe exceptionnelle : échelon x 7 + 77 pts (maxi 105 pts).....	<input type="text"/>
2 • ANCIENNETÉ DE POSTE POUR LE TITULAIRE	
- Par année dans le poste actuel : + 20 pts.....	<input type="text"/>
Majoration de 50 pts tous les 4 ans	<input type="text"/>
- Cas particuliers :	
a) Vœu préférentiel : 20 pts par an (à partir de la 2 ^{ème} année : plafonnée à 100 pts, sauf pour ceux ayant obtenu plus en 2017).....	<input type="text"/>
b) En disponibilité : retenir l'ancienneté précédente, 20 pts x..... =	<input type="text"/>
c) En détachement à l'étranger (cumul des services successifs) : 20 pts x..... =	<input type="text"/>
d) Congé parental : l'ancienneté dans le poste est retenue	<input type="text"/>
e) ATP : cette année + l'ancienneté du poste précédent, 20 pts x..... =	<input type="text"/>
f) Après 5 ans dans l'académie de Mayotte ou de Guyane : 100 pts sur tous les vœux.....	<input type="text"/>
3 • ANCIENNETÉ DE POSTE POUR LE STAGIAIRE	
- + 0,1 sur l'académie de stage et/ ou d'inscription au concours.....	<input type="text"/>
- Stagiaire ex contractuel, MA, AED... : jusqu'au 3 ^{ème} éch. : 150 pts • 4 ^{ème} éch. : 165 pts • à partir du 5 ^{ème} éch. : 180 pts.....	<input type="text"/>
- Autre stagiaire (2021/21, 2022/22, 2023/23) : 10 pts (facultatif) sur le 1 ^{er} vœu	<input type="text"/>
- Précédemment titulaire fonction publique sur l'académie d'origine : 1000 pts.....	<input type="text"/>
4 • RAPPROCHEMENT DE CONJOINT • Date limite de mariage ou de pacs au 31/08/2024	
150,2 pts sur l'académie et les académies limitrophes (1 ^{er} vœu sur l'académie de résidence prof. ou privé du conjoint).....	<input type="text"/>
Enfants à charge de moins de 18 ans au 31/08/2025 ou à naître déclaré au plus tard le 31/12/ 2024 : + 100 pts par enfant	<input type="text"/>
5 • AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE	
250,2 pts sur l'académie et les académies limitrophes (1 ^{er} vœu sur l'académie de résidence prof. de l'autre parent).....	<input type="text"/>
Enfants à charge de moins de 18 ans au 31/08/2025 + 100 pts par enfant à partir du 2 ^{ème}	<input type="text"/>
6 • MAJORATION POUR ANNÉE DE SÉPARATION (à partir de 6 mois effectifs)	
- attention, sauf pour 75, 92, 93, 94 considérés comme un seul département	
1 an : 190 pts / 2 ans : 325 pts / 3 ans : 475 pts / 4 ans et plus 600 pts	<input type="text"/>
- Si en congé parental/ disponibilité pour suivre le conjoint	
1 an : 95 pts / 2 ans : 190 pts / 3 ans : 285 pts / 4 ans et plus : 325 pts	<input type="text"/>
- Bonifications ci-dessus + 100 pts sur vœu académie non limitrophe ou + 50 pts sur département non limitrophe d'une académie limitrophe	
7 • MUTATION SIMULTANÉE DE DEUX CONJOINTS TITULAIRES OU DEUX CONJOINTS STAGIAIRES	
80 pts sur le vœu de l'académie et les académies limitrophes	<input type="text"/>
8 • PRIORITÉS	
- Handicap reconnu (MDPH) du participant, de son conjoint ou d'un enfant 1000 pts	<input type="text"/>
- Personnel recruté au titre de l'obligation d'emploi, 100 pts sur tous les vœux non bonifiés par les 1000 pts	<input type="text"/>
- Pour un personnel en réintégration après disponibilité ou détachement : 1000 pts	<input type="text"/>
9 • DOM ou MAYOTTE	
Avec justificatif de CIMM : 1000 pts sur vœu académique mis en 1 ^{er} rang . (voir annexe II du BO).....	<input type="text"/>
10 • MAYOTTE ou GUYANE	
Sur tous les vœux dès 5 ans en continu au 31/08/2025 ==> Mayotte : 1000 pts ou Guyane : 200 pts	<input type="text"/>
11 • VŒU UNIQUE CORSE	
2 ^{ème} demande : + 800 pts et 3 ^{ème} demande : + 1000 pts.....	<input type="text"/>
Stagiaire en situation en Corse ex-non titulaire : + 1400 pts. ou 600 pts si non ex non titulaire	<input type="text"/>
12 • REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) anciennement APV	
en REP + et en établissement relevant de la politique de la ville pour 5 ans 400 pts ou en REP pour 5 ans 200 pts.....	<input type="text"/>
13 • CLA (Contrat Local d'Accompagnement)	
Bonification de 120 pts à partir de 3 ans au 31/08/2025.....	<input type="text"/>
14 • POP (Contrat Local d'Accompagnement) NOUVEAU	
Bonification de 120 pts à partir de 3 ans au 31/08/2025.....	<input type="text"/>
TOTAL en fonction des vœux	
	<input type="text"/>



DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 3

Votre demande : vos vœux et votre barème (points)

1.....
.....
2.....
.....
3.....
.....
4.....
.....
5.....
.....
6.....
.....
7.....
.....
8.....
.....
9.....
.....
10.....
.....
11.....
.....
12.....
.....
13.....
.....
14.....
.....
15.....
.....
16.....
.....

17.....
.....
18.....
.....
19.....
.....
20.....
.....
21.....
.....
22.....
.....
23.....
.....
24.....
.....
25.....
.....
26.....
.....
27.....
.....
28.....
.....
29.....
.....
30.....
.....

Le.....
Signature

DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 4

Pièces justificatives à produire

Toute situation doit être effective depuis le 1^{er} septembre 2024.

Pièces à produire dans toutes les situations correspondantes

- Copie des arrêtés ministériels d'affectation (TZR aussi)
- Copie de l'arrêté fixant le classement d'échelon au 01/09/2024 (stagiaires) ou au 31/08/2024 (titulaires)
- Copie des éléments pris en compte dans le reclassement (pour stagiaires)
- Attestation d'affectation en établissement classé ZEP, sensible, violence ou APV
- Justificatif de l'année de suppression de poste par mesure de carte scolaire
- Justificatif de service national
- Justificatif d'invalidité RQTH ou reconnaissance handicap (MDPH) ou maladie grave d'un enfant
- Justificatif de stagiaire en 2022/23, 2023/24, 2024/25
- Justificatif originaire du DOM

Pièces complémentaires à fournir dans toutes les situations familiales

- Photocopie du livret de famille ou certificat de mariage ou Pacs avant le 31/08/2024
- ou certificat de grossesse et reconnaissance anticipée au plus tard le 31/12/2024
- ou extrait d'acte de naissance
- Pacs : avis d'imposition commune pour 2023
(ou déclaration sur l'honneur d'imposition commune si pacsé(e) du 01/01/2023 au 01/09/2024)
- Décision de justice confiant la garde (alternée) de l'enfant
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, titre de propriété...)
- Attestation d'activité professionnelle du conjoint
(elle n'a pas à être produite si le conjoint a un Numen : enseignant, CPE, COP).

Ce peut être :

- un certificat d'exercice délivré par l'employeur
- une attestation d'inscription au répertoire des métiers (artisan, commerçant)
- un certificat d'inscription au conseil départemental de l'ordre (profession libérale)
- une attestation délivrée par la mairie
- une attestation d'inscription à la Mutualité sociale agricole
- une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle
- en cas de chômage : fournir une attestation récente d'inscription à « Pôle emploi » et une attestation du dernier employeur
- un justificatif de chèques emplois-services.



BULLETIN D'ADHÉSION – RÉADHÉSION TOUS CORPS

ACTION & DÉMOCRATIE CFE-CGC
2024/2025 (du 1^{er} septembre au 31 août)

à retourner avec la cotisation à :
Action & Démocratie CFE CGC Service adhésions
9 rue de la Charente - 68270 WITTENHEIM

Contacts :

Secrétariat

Fixe : 09 50 88 61 54

Portable : 07 71 78 84 52

Mail

adnational@actionetdemocratie.net

Site web

www.actionetdemocratie.com

déjà adhérent en 2023/2024

syndicalisation nouvelle

Madame

Monsieur

NOM Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Numéro de tél. Mail de contact

Académie de Mail académique

Situation Agrégé Certifié CPE PE PLP Psy Autre

Contractuel Classe normale Hors Classe Classe exceptionnelle

Discipline Échelon depuis le

Temps plein Temps partiel : heures Autre

Établissement Ville RNE

Date Signature

Comment régler la cotisation annuelle ?

1 chèque à l'ordre d'Action & Démocratie

3 chèques encaissés mensuellement à partir de fin septembre.

Par prélèvement automatique reconductible les années suivantes, en 1 fois 3 fois.

Réduction de 10% sur le tarif annuel.

Si renouvellement, fin octobre ou fin octobre-janvier-mars.

Pour les adhésions en cours d'année, nous consulter.

Le formulaire de prélèvement automatique est disponible sur notre site : www.actionetdemocratie.com

Pour une pré syndicalisation avant le 30 septembre de l'année en cours, **réduction de 10%** sur le tarif ci-dessous (avantage non cumulable avec la réduction de 10% prélèvement automatique). Montant €

COTISATIONS ANNUELLES – année scolaire 2024/2025

Classe Normale					Hors Classe					Classe Exceptionnelle				
Agrégé / Certifié / CPE / PLP			PE / PsyEN		Agrégé / Certifié / CPE / PLP			PE / PsyEN		Agrégé / Certifié / CPE / PLP			PE / PsyEN	
Échelon	Montant	Coût après déduction fiscale	Montant	Coût après déduction fiscale	Échelon	Montant	Coût après déduction fiscale	Montant	Coût après déduction fiscale	Échelon	Montant	Coût après déduction fiscale	Montant	Coût après déduction fiscale
1	88 €	30 €	79 €	27 €	1	168 €	57 €	151 €	51 €	1	196 €	67 €	176 €	60 €
2	118 €	40 €	106 €	36 €	2	180 €	61 €	162 €	55 €	2/HEA1	206 €	70 €	185 €	63 €
3	123 €	42 €	111 €	38 €	3	192 €	65 €	173 €	59 €	3/HEA2	217 €	74 €	195 €	66 €
4	130 €	44 €	117 €	40 €	4/HeA1	201 €	68 €	181 €	62 €	4/HEA3	233 €	79 €	210 €	71 €
5	135 €	46 €	122 €	41 €	5/HeA2	213 €	72 €	192 €	65 €	HEA1/HEB1	250 €	85 €	225 €	77 €
6	143 €	49 €	129 €	44 €	6-7/HeA3-4	224 €	76 €	202 €	69 €	H2AE/HEB2	260 €	88 €	234 €	80 €
7	150 €	51 €	135 €	46 €	Contractuels			64 €	22 €	HEA3/HEB3	273 €	93 €	246 €	84 €
8	158 €	54 €	142 €	48 €	Retraités			85 €	29 €	Temps partiel		Cotisation au prorata		
9	168 €	57 €	151 €	51 €	Stagiaires MA			88 €	30 €	Longue maladie		1/2 cotisation		
10	180 €	61 €	162 €	55 €	AED AESH			30 €	10 €					
11	192 €	65 €	173 €	59 €	Sans solde			20 €	7 €					

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, nous contacter.